

# Le Conseil Général de La Manche, l'Anah et l'Etat vous aident à financer vos travaux d'économie d'énergie



Le conseil général de la Manche a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014 un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec l'Anah et l'Etat.

Grâce à ce dispositif, **des aides financières et techniques** sont apportées aux ménages les plus modestes pour leur permettre d'effectuer des **travaux de rénovation thermique dans leur logement** (isolation, chauffage...) et ainsi diminuer leur facture énergétique. Les travaux devront permettre un gain énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants et 35% pour les logements locatifs.

Sur **3 ans**, il est prévu de financer sous certaines conditions, des travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements occupés par des propriétaires occupants ou des logements locatifs, ainsi que l'ingénierie nécessaire à la réalisation de travaux pour **635 logements**. Le CDHAT a été chargé par le conseil général d'animer ce dispositif sur votre territoire, d'accompagner les porteurs de projets (cet accompagnement, pris en charge financièrement par le conseil général, ne fera l'objet d'aucune facturation) et d'organiser une permanence par trimestre, par communauté de communes.

Pendant cette permanence, un chargé d'opération du CDHAT pourra conseiller et informer gratuitement et sans engagement les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie, sur les conditions et les aides mobilisables : Aides de l'Anah, de l'Etat, du conseil général, du Conseil Régional, le crédit d'impôts, l'eco-prêt à taux 0 ... pouvant atteindre sous certaines conditions et dans certains cas jusqu'à **80% des dépenses subventionnables**.

Pour connaître la date de la prochaine permanence près de chez vous, contactez le CDHAT au 02 33 75 62 40.

## Exemple de projet financé :

Travaux d'amélioration des performances énergétiques d'une habitation occupée par un ménage de deux personnes (Propriétaires Occupants à revenus très modestes)

- Remplacement de la chaudière gaz par une chaudière gaz à condensation,
- Remplacement des menuiseries.

Gain énergétique de 31%

- Travaux : **11 006 €**

Plan de financement	
Subvention Anah	4 886 €
Prime « Habiter Mieux » Etat	3 500 €
Prime « Habiter Mieux » conseil général	500 €
<b>Total des aides</b>	<b>8 886 €</b> <b>80 %</b>
Reste à charge	2 120 €

## Renseignez-vous !



CDHAT  
210 rue Alexis de Tocqueville  
50 000 SAINT LO  
Tel : 02 33 75 62 40  
[contact@cdhat.fr](mailto:contact@cdhat.fr)

